



Les termes de l'heritage dans le pacs

Par **ZAHRA**, le **18/02/2008** à **16:06**

Bonjour !

Je suis pacsé avec François qui est divorcé et qui a 2 enfants (mineurs).

Nous sommes propriétaires d'une maison ensemble 50 / 50 .

Moi je n'ai pas d'enfant.

Si l'un de nous décède, comment ça se passe pour la maison en terme de partage avec ses enfants ?

Si nous avons un enfant, comment ça se passera ?

Merci